

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 28 JUIN 2013**

N°3 :

OBJET : Point financier / budgétaire

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux

Représentants du personnel

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable Librairie boutique
- M. Francesco SCANDELLA, réceptionniste coordinateur

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif
- M. Stéphane FRATACCI a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif

Absents excusés :

- M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint au Maire de Besançon
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional EDF

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

I. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2012

Le compte administratif 2012 fait apparaître un solde d'exécution négatif en section de fonctionnement de **71 734,10 euros**, et en investissement de **14 725,02 euros**.

Le compte administratif 2012 est conforme au compte de gestion produit par le Comptable public.

1 – Le solde négatif en section de fonctionnement de 71 734,10 euros

Après l'année 2011, qui dégagait un résultat courant excédentaire de 61 160 €, le résultat courant 2012 de la section de fonctionnement, déficitaire de 86 920 € s'inscrit dans la tendance des années passées. En y ajoutant les charges et produits exceptionnels de l'année, l'EPCC parvient à un résultat de l'exercice déficitaire de 71 734,10 €. Plusieurs facteurs expliquent ce solde d'exécution positif en section de fonctionnement :

- **Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 88,5 %, les 11,5 % non exécutés représentent un disponible de 493 289,28 euros.**

- **En recettes de fonctionnement, le taux d'exécution est de 96 %.**

Activité réceptive de la Saline : prévisions budget primitif 2012 : 605 500 € / réalisé 543 800 €.

Activité billetterie : prévisions budget primitif 2012 : 760 000 € / réalisé 731 200 €.

Activité librairie - boutique : prévisions budget primitif 2012 : 275 000 € / réalisé 231 800 €.

Report du résultat cumulé au 31/12/2011 pour 409 656,91 €.

Subventions : prévisions budget primitif 2012 : 1 886 800 € / attribuées 1 858 300 €.

2 – Le solde négatif en section d'investissement de 14 725,02 euros

- En dépenses d'investissement, le taux de réalisation a été de 91 % soit 279 830,27 €.
- Les recettes d'investissement présentent un taux d'exécution de 98 % soit 265 105,25 €.

3 – Résultats cumulés et compte de gestion

- Le résultat cumulé sur la section d'exploitation depuis la création de l'EPCC en 2009 s'établit donc à 337 922,81 euros. Il est proposé de l'affecter sur la ligne budgétaire R002.
- Le résultat cumulé sur la section d'investissement depuis la création de l'EPCC en 2009 s'établit ainsi à 21 661,50 euros. Il est proposé de l'affecter sur la ligne budgétaire R001.
- Le compte de gestion produit par le comptable public, annexé au rapport, reflète avec exactitude les éléments contenus dans le compte administratif.

Il est proposé au Conseil d'Administration d' :

- Approuver le compte administratif 2012 tel que figurant dans la maquette jointe au rapport.
- Approuver le compte de gestion 2012 tel que figurant en annexe au rapport, produit par le Comptable public.
- Approuver le report du résultat excédentaire sur la section d'exploitation de 337 922,81 euros à la ligne budgétaire n°002R – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1.
- Approuver le report du résultat excédentaire sur la section d'investissement de 21 661,50 euros à la ligne budgétaire n°001R – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité :

- **Le compte administratif 2012 tel que figurant dans la maquette jointe au rapport**
- **Le compte de gestion 2012 tel que figurant en annexe au rapport, produit par le Comptable public.**
- **Le report du résultat excédentaire sur la section d'exploitation de 337 922,81 euros à la ligne budgétaire n°002R – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1.**
- **Le report du résultat excédentaire sur la section d'investissement de 21 661,50 euros à la ligne budgétaire n°001R – résultat reporté ou anticipé, qui sera repris sur la DM1.**

II. Décision Modificative n°1 du budget 2013

Tableau récapitulatif

Type de dépenses	Evolutions des dépenses	Type de recettes	Evolutions des recettes
Fonctionnement		Fonctionnement	
Charges à caractère général (chapitre 011)	+ 31 602.00	Affectation du résultat de fonctionnement 2012 (ligne 002)	+ 337 922.81
Charges de personnel (chapitre 012)	- 4 700.00	Ventes de biens et de services (chapitre 70)	+ 32 937.00
Autres charges de gestion courantes telles que des droits d'auteur (chapitre 65)	- 5 539.00	Subvention d'exploitation (chapitre 74)	+ 17 003.00
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	+ 433 168.81		
Dotations aux amortissements (chapitre 042)	+ 1 063.00	Valorisation des Travaux Réalisés Par Nous-mêmes (chapitre 042)	+ 67 732.00
TOTAL	+ 455 594.81	TOTAL	+ 455 594.81
Investissement		Investissement	
		Affectation du résultat d'investissement 2012 (ligne 001)	+ 21 661.50
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	+ 24 734.00	Subventions d'investissement (chapitre 13)	- 154 177.00
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	+ 209 250.31	Valorisation des amortissements (chapitre 040)	+ 1 063.00
Travaux Réalisés Par Nous-Mêmes (chapitre 040)	+ 67 732.00	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)	+ 433 168.81
TOTAL	+ 301 716.31	TOTAL	+ 301 716.31

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n°1, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR VOTE**

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°1, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

ACCEPTe à l'unanimité le transfert du montant des réserves en section d'investissement, avec l'obligation de geler ces crédits (sauf ceux prévus pour la restauration des maquettes) dans l'attente du débat sur les orientations budgétaires 2014 et pluriannuelles, qui seront proposés à l'automne.

III. Tarifs 2014

L'EPCC ne prévoit pas de modifier de manière significative sa politique tarifaire, si ce n'est dans les cas suivants :

- Afin d'harmoniser les tarifs de visite de la Saline, il est proposé d'appliquer les mêmes modalités de réduction à l'ensemble des agents des collectivités territoriales membres de l'EPCC et du Ministère de la Culture et de la Communication. Le tarif réduit concernant cette catégorie de visiteurs est de 7,5€ pour les adultes et de 4€ pour les enfants.
- RDV du sel : 10.50€ / élève
- RDV du sel et de la forêt : 15€ / élève
- Personnes en situation de handicap : 6€ / personne pour les faire bénéficier de la même grille tarifaire que les minima sociaux et les chômeurs.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les nouvelles modalités tarifaires pour l'année 2014.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité les nouvelles modalités tarifaires pour l'année 2014.

IV. Prochains marchés supérieurs à 50.000 euros

L'EPCC prévoit de lancer une mise en concurrence à l'été 2013 pour son marché de téléphonie et son marché d'assurance, ainsi que pour le projet d'investissement « De la Saline royale à la ville idéale de Chaux : réalité et idéalité grâce à un théâtre optique » présenté dans le rapport relatif au point culture. Ces trois marchés complexes sont en cours d'élaboration.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice à lancer ces marchés.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité la Directrice à lancer les marchés téléphonie et assurances.

DEMANDE à l'unanimité à la Directrice de repousser la consultation pour la réalisation du théâtre optique, dans l'attente des décisions qui seront prises au prochain Conseil d'Administration, concernant l'ensemble des projets d'investissement.

IV. Nouvelles demandes de subvention 2013

Dans le but de financer son plan pluriannuel d'investissement ainsi que son nouveau projet de coopération franco-suisse « Bal(l)ade », l'EPCC envisage de solliciter les subventions rassemblées dans le tableau suivant :

Projets	Budget du projet	Financiers sollicités	Subvention demandée	% de la subvention / budget du projet
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013				
Bal(l)ade	203 248 €	CG25	20 454 €	10,06%
		Région FC	20 454 €	10,06%
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013				
Equipement pour le développement du tourisme d'affaire (logiciel de gestion des relations clients, chaises à tablettes, changement de revêtements de sol)	91 100 €	Région FC	36 440 €	40%
Signalétique intérieure (étude)	40 000 €	Région FC	16 000 €	40%
Signalétique intérieure (réalisation)	70 000 €	Région FC	28 000 €	40%
Création d'outils interactifs de médiation culturelle (application Smartphones, jeux iPad, ateliers d'architecture numérique)	75 922 €	Région FC	30 369 €	40%
		DRAC	30 369 €	40%
Rénovation des espaces muséaux (2ème tranche des maquettes du Musée Ledoux, vitrification du plancher du musée Ledoux, numérisation des ektachromes)	42 660 €	Région FC	17 064 €	40%
		DRAC	17 064 €	40%

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Pour que ces demandes soient recevables, la plupart des financeurs publics demandent qu'une délibération du Conseil d'Administration désigne la personne habilitée à engager l'établissement, en l'occurrence, la Directrice de l'EPCC.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice de l'EPCC à adresser de nouvelles demandes de subvention pour l'année 2013 telles que présentées ci-dessus.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité la Directrice de l'EPCC à solliciter les subventions sur le projet Bal(l)ade.

AUTORISE à l'unanimité la Directrice à solliciter les subventions d'investissement mais sans passer de commande dans l'attente des décisions du prochain Conseil d'Administration.

DECIDE à l'unanimité de reporter au débat sur les orientations budgétaires, l'examen des propositions du PPI 2014-2015 présenté dans le rapport.

V. Budgets de fonctionnement et d'investissement 2014-2017

Les projections budgétaires des années 2014 à 2017 traduisent les enjeux des années à venir pour l'EPCC et les orientations proposées par la Directrice. Ces propositions visent à maintenir en 2014 une proportion du budget de l'établissement dédiée aux activités culturelles semblable à 2013, puis en augmentation de 1% par an, tout en respectant les priorités énoncées par le Conseil d'Administration le 22/12/2012 et le 04/04/2013.

Il est à noter que le budget de l'EPCC devient de plus en plus contraint du fait de la hausse inévitable de la masse salariale à effectifs constants : augmentation des cotisations salariales en 2013, augmentation de la valeur du point fixé par la convention collective.

Les pistes de réflexion proposées par la Direction pour maintenir l'équilibre budgétaire des années 2014-2017 sont les suivantes :

1. Financer dès 2013 les investissements productifs qui permettront d'améliorer l'attractivité de la Saline et de réduire ses charges de fonctionnement.
2. Restructurer certains contrats de travail pour redonner à l'EPCC des marges de manœuvre.
3. Créer un fonds de dotation dont les intérêts bancaires participeraient à financer le fonctionnement de l'EPCC (besoin pour cela d'un projet scientifique et culturel ambitieux et durable).

Au vu des défis économiques qui s'imposent à l'EPCC, le principe d'adaptation du budget d'une année sur l'autre ne peut plus suffire à assurer la pérennité des missions de service public et des deux labels de l'établissement. Pour se donner les meilleures chances de dépasser ses difficultés structurelles, l'EPCC a besoin d'envisager dès à présent une stratégie pluriannuelle et de formaliser avec ses partenaires publics dès 2014 un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2015-2017. La réussite de ce changement de modèle économique repose en grande partie sur la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions stratégiques durables, notamment en termes de financement des investissements, d'une part, et d'adaptation des emplois à la saisonnalité et aux missions de l'établissement, d'autre part.

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner ses priorités en termes de budgets de fonctionnement et d'investissement pour les années 2014 à 2017.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

DECIDE à l'unanimité de reporter ces décisions au débat sur les orientations budgétaires et lors du vote du budget primitif 2014.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 22 AOUT 2013

Le Président

Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 22.08.13
Et de la publication le : 22.08.13